

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 732

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 33

Modifier ainsi la première phrase du premier alinéa :

1° Supprimer les mots :

« , d'une part, ».

2° En conséquence, après la seconde occurrence du mot :

« environnement »,

insérer les mots :

« , d'une part, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.